

**COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2007**

Présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe HOUILLON - M. Gérard SEIMBILLE - Mme Annick DUPAQUIER – M. Pascal BOURDOU
Mme Christiane FRANCHETTE – M. Emmanuel SIOU - Mme Claude VALANTIN – M. Jean-Claude FISCHER - M. Marc FARGE – Mme Dominique TOURNAIRE – M. Jean-Paul NOWAK -
Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON - M. Yannick BETHERMAT – Mme Monique LEFEBVRE -
Mme Emmanuelle JOLY – M. Didier ROCA – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT - M. Emmanuel PEZET – Mme Véronique LAVERT - Mme Dominique ALLAIRE – Mme Hélène BRUN –
Mme Christiane REYMOND – Mme Fatiha BOUGARA – Mme Corinne BRAMI – Mme Bénédicte ARIES
Mme Nicole LE LOCH - M. Christian MONGONDRY – M. André GOUDARD – M. Jean-François LEVEQUE.

M. David GUILLOT est arrivé à 22 h 00.

MEMBRE ABSENT :

M. Patrick VARAUT.

MEMBRE ABSENT EXCUSE :

Mme Karine BUSZKA.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Stéphanie VON EUW a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.

Mme Noëlle GRIMBERT a donné pouvoir à Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON.

M. François DI GIAMBATTISTA a donné pouvoir à M. Pascal BOURDOU.

Mme Claude VALANTIN a donné pouvoir à Mme Christiane FRANCHETTE à partir de son départ à 22 h 10.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Didier ROCA est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2007.

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES SOUS-SOLS DE PONTOISE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec la société SOLEFFI concernant les travaux de mise en sécurité des sous-sols de Pontoise pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 200 000 € H.T.

2- **DIT** que les dépenses annuelles afférentes à ce marché sont prévues au BP 2007.

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec la société DESCHAMPS concernant les travaux de rénovation dans les bâtiments communaux afférents à l'étanchéité et à la couverture pour un montant de 34 506,24 € HT.

2- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec la société MONTI concernant les travaux de rénovation dans les bâtiments communaux afférents à la peinture et au revêtement de sol pour un montant de 26 565,90 € HT.

3- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec la société ENTRA concernant les travaux de rénovation dans les bâtiments communaux afférents à l'électricité pour un montant de 66 497,33 € HT.

4- **DIT** que les dépenses afférentes à ces marchés sont prévues au BP 2007.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec la société LEON NOEL concernant les travaux de ravalement des façades et de maçonnerie de l'hôtel de ville pour un montant de 102 753,00 € H.T.

2- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec la société PATTOU concernant les travaux de couverture de l'hôtel de ville pour un montant de 58 915,00 € H.T.

3- **DIT** que les dépenses afférentes à ces marchés sont prévues au BP 2007.

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES GROUPES SCOLAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société CHAPEY concernant les travaux de rénovation dans les groupes scolaires afférents aux menuiseries extérieures (lot 1) pour un montant de 104 077,00 € HT.

2- AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société ARNAULT DIFFUSION concernant les travaux de rénovation dans les groupes scolaires afférents à l'occultation (lot 2) pour un montant de 21 946,15 € HT.

3- AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société MONTI concernant les travaux de rénovation dans les groupes scolaires afférents à la peinture et au revêtement de sols (lot 3) d'un montant de 78 999,96 € HT pour la tranche ferme et d'un montant de 40 299,70 € HT pour la tranche conditionnelle.

4- AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société ENTRA concernant les travaux de rénovation dans les groupes scolaires afférents à l'électricité (lot 4) pour un montant de 60 000,00 € HT.

5- DIT que les dépenses afférentes à ces marchés sont prévues au BP 2007.

PRESTATIONS DE RESTAURATION – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société SOGERES concernant les prestations de restauration à destination des écoles et du centre de loisirs.

2- AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société SOGERES concernant les prestations de restauration à destination des crèches.

3- AUTORISE le Maire à signer le marché avec la société SODEXHO concernant les prestations de restauration à domicile des seniors .

4- DIT que les dépenses annuelles afférentes à ce marché sont prévues au BP 2007.

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS ET DE GOÛTERS DANS LES ECOLES ET LE CENTRE DE LOISIRS – RESILIATION DU MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- DECIDE de résilier le marché de fourniture et de livraison de repas et de goûters dans les écoles et les centres de loisirs avec la société Compass Group France Enseignement Santé et Services Hoteliers communément appelé sous la marque commerciale SCOLAREST.

2- DIT que cette résiliation prendra effet à la date du 27 août 2007 à minuit.

3- DIT que la présente décision sera notifiée à la société SCOLAREST.

CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET AMENAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE SPORT SUR LE SITE DES LOUVRAIS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un gymnase et l'aménagement de deux terrains de sport sur le site des Louvrais à l'équipe de maîtrise d'œuvre B+C Architectes sur la base d'un taux de rémunération de 9,50 % lequel appliqué à un coût prévisionnel des travaux de 3 665 000,00 € HT fixe le forfait provisoire de rémunération à la somme de 348 175,00 € H.T pour la mission de base.

2- DIT que le forfait provisoire de rémunération sera rendu définitif dans les conditions prévues au marché et son montant fixé par un avenant.

3- DIT que le maître d'œuvre percevra une somme égale à 17 250,00 € HT soit 20 631,00 € TTC pour l'indemnisation des prestations remises pour le concours de maîtrise d'œuvre. Cette somme sera déduite du marché de maîtrise d'œuvre.

4- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la mission de base.

5- DIT que les dépenses afférentes au marché de maîtrise d'œuvre sont prévues au budget communal chapitre 23 nature 2313 fonction 411 enveloppe14502.

ACCEPTATION DES INDEMNITÉS D'ASSURANCES POUR DIVERS SINISTRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE l'indemnisation pour un montant de 2 440 € du vol avec effraction, en septembre 2005, d'un vidéo-projecteur et de ses accessoires au centre de loisirs des Beurriers, proposée par la société Azur Assurances/MMA.

2- APPROUVE l'indemnisation pour un montant de 2 931,59 € de la destruction d'une porte lors de l'intrusion intervenue à l'école Jules Verne en mai 2006, proposée par la société Azur Assurances/MMA.

3- APPROUVE l'indemnisation pour un montant de 941,08 € de la dégradation de jardinières sur la voie publique intervenue en novembre 2006, proposée par la société Azur Assurances/MMA.

CREATION D'UN EMPLOI D'APPRENTI AU SERVICE ESPACES VERTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- DECIDE de créer un emploi d'apprenti au service espaces verts préparant un certificat d'aptitude professionnelle agricole.

2- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le centre de formation d'apprentis des métiers de l'horticulture et du cheval par alternance, pour prendre en charge le coût de la formation.

3- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2007 et suivants.

CREATION D'UN EMPLOI DE CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **DECIDE** de créer un emploi de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle (catégorie B).
- 2- **FIXE** l'indemnité spéciale mensuelle de fonction attribuée aux chefs de service de police municipale de classe exceptionnelle à 30 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension.
- 3- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2007 et suivants.

MANAGER DE VILLE – SIGNATURE D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION VILLE-CCI

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention signée avec la chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Val d'Oise-Yvelines, pour le recrutement du manager de ville.
- 2 – **AUTORISE** le Maire à la signer.

CONSTRUCTION D'UN PARC DES SPORTS DANS LE QUARTIER DES LOUVRAIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

AUTORISE le Maire à solliciter lesdites subventions auprès de l'Etat et de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et à signer la convention afférente.

TRAITEMENT DES GRAFFITIS SUR LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES – DISPOSITIF COMMUNAL DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du conseil général du Val d'Oise la subvention pour le traitement des graffitis sur les propriétés publiques et privées pour l'année 2007 fixée à 0,60 € par habitant de Pontoise.

DEMANDE DE SUBVENTIONS EN VUE DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE CENTRE VILLE : 1) pour la réalisation de la phase travaux du secteur 2 (place du Petit Martroy) 2) pour la réalisation de la phase travaux du secteur 3 (place du Grand Martroy) – 3) pour la réalisation de la phase études du secteur 4 comprenant la place de l'hôtel de ville

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** les projets d'investissement pour les travaux en vue de la requalification des espaces publics de centre ville (secteur 2 : place du Petit Martroy) et le plan de financement de ces travaux dans les dossiers de demande de subventions.

2- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions pour la réalisation des travaux en vue de la requalification des espaces publics de centre ville pour le secteur 2 : place du Petit Martroy, d'un montant de 639 630,00 € HT, se décomposant de la manière suivante : a) subvention de l'Etat au titre du contrat de développement à hauteur de 30 %, b) subvention de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à hauteur de 20% au titre du plan pluriannuel d'investissement, « restructuration des centres anciens de Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône », c) subvention de l'Etat à hauteur de 20 % au titre du FISAC et d) subvention du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 10 % au titre de son dispositif de soutien à la revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement.

3- AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes dans le cadre des fonds de concours.

4- APPROUVE les projets d'investissement pour les travaux en vue de la requalification des espaces publics de centre ville (secteur 3 : place du Grand Martroy) et le plan de financement de ces travaux dans les dossiers de demandes de subventions.

5- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions pour la réalisation des travaux en vue de la requalification des espaces publics de centre ville pour le secteur 3 : place du Grand Martroy, d'un montant de 841 000,00 € HT, se décomposant de la manière suivante : a) subvention de l'Etat au titre du contrat de développement à hauteur de 30 %, b) subvention de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à hauteur de 28 % au titre du plan pluriannuel d'investissement, « restructuration des centres anciens de Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône », c) subvention de l'Etat à hauteur de 2,65 % au titre du FISAC et d) subvention du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 10 % au titre de son dispositif de soutien à la revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement.

6- AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes dans le cadre des fonds de concours.

7- APPROUVE les projets d'investissement pour la réalisation de l'étude en vue de la requalification des espaces publics de la place de l'Hôtel de Ville et le plan de financement de cette opération dans les dossiers de demande de subventions.

8- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions pour la réalisation de l'étude en vue de la requalification des espaces publics de la place de l'Hôtel de Ville, d'un montant de 70 825,00 € HT, se décomposant de la manière suivante : a) subvention de l'Etat au titre du contrat de développement à hauteur de 30 %, b) subvention de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à hauteur de 35 % au titre du plan pluriannuel d'investissement, « restructuration des centres anciens de Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône.

9- AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes dans le cadre des fonds de concours.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES COLLECTIFS DES HAUTS DE MARCOUVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DU PPI DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE le projet de travaux de requalification des espaces publics des Hauts de Marcouville et le plan de financement de cette opération.

2- AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre du contrat de développement à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux.

3- AUTORISE le Maire à solliciter la communauté d'agglomération au titre du PPI « fonds de concours quartiers en contrat de ville : opérations lourdes » à hauteur de 35 % du montant hors taxes des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTIONS EN VUE DE LA REALISATION DU PARKING « COEUR DE VILLE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet de parking cœur de ville et le plan de financement des travaux.
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du conseil général du Val d'Oise, de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, de l'Etat au titre du FISAC et l'Etat au titre du contrat de développement pour la réalisation des travaux du parking cœur de ville d'un coût total de **14 896 688€ HT**.
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions afférentes.

ELARGISSEMENT DE LA CHAUSSEE JULES CESAR : ECHANGE FONCIER ENTRE M. CARPRIEAUX ET LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'échange foncier entre M. Carprieaux et la ville, cet échange foncier étant prévu sans soulte.
- 2- **PRECISE :**
 - que cet échange ne se fait qu'à la condition que M. Carprieaux assure et prenne à sa charge les travaux de démolition dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du permis de démolir qui devra être déposé au plus tard un mois après signature de l'acte d'échange,
 - qu'en cas de non réalisation des travaux dans le délai imparti, une indemnité forfaitaire mensuelle sera exigible,
 - que les frais de notaire sont à la charge de M. Carprieaux.
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes afférents à cet échange foncier.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES, DES DECHETS FERMENTESCIBLES ET DES DECHETS VERTS – AVENANT N° 3 : PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 3 à la convention signée avec la communauté d'agglomération relative à la mise à disposition des services de collecte sélective des emballages ménagers recyclables, des déchets fermentescibles et des déchets verts.
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

APPROBATION DE LA CHARTE REVODOC, RESEAU DOCUMENTAIRE DU VAL-D'OISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la charte RéVODOC pour application dans les bibliothèques municipales.
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer.

3-APPROUVE les modalités d'application de cette charte prévues pour les collections de la ville de Pontoise.

APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DES CRECHES SUITE A LA MISE EN PLACE DE LA PSU

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les règlements de fonctionnement concernant les structures d'accueil petite enfance.

MISE A JOUR DU TARIF DES CRECHES SUITE A LA MISE EN PLACE DE LA PSU

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

FIXE comme suit la nouvelle tarification de l'accueil ponctuel d'enfants dans les structures de petite enfance de la commune :

$$\text{Tarif horaire} = (\text{Ressources annuelles de la famille}/12) \times \text{taux d'effort}$$

Pour l'application de cette formule, le « taux d'effort » est fixé selon le barème suivant, dépendant du nombre d'enfant dans le foyer :

- 1 enfant : 0,06 %
- 2 enfants : 0,05 %
- 3 enfants : 0,04 %
- 4 enfants et plus : 0,03 %

***DOSSIERS AVEC DEBAT** (Art. 10 du règlement intérieur)*

RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DES DOTATIONS DE SOLIDARITE (DSU-FSRIF) EXERCICE 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'utilisation des dotations de solidarité (DSU-FSRIF) pour l'exercice 2006.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DU GROUPE OPIEVOY POUR UN FINANCEMENT A TAUX VARIABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

DECIDE d'accorder la garantie d'emprunt pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2 ci-après, de l'emprunt figurant dans la liste annexée, tel que réaménagé par la caisse des dépôts et consignations au profit de l'OPAC Interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines.

La présente garantie est accordée à hauteur de la quotité initialement garantie par la ville de Pontoise pour le contrat n° 1040618.

ARTICLE 2 :

PRECISE QUE le réaménagement a pour objet de modifier les modalités d'indexation des taux et de leur révision.

Les caractéristiques du prêt réaménagé sont les suivantes :

- Date d'effet du réaménagement :	01/03/2007
- Montant total réaménagé :	606 378,00 €
- Périodicité des échéances :	semestrielle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances) :	36
- Date de première échéance :	01/09/2007
- Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,70 %
- Taux de période :	1,83 %
- Taux de progression de l'annuité :	2,00 %

Les taux d'intérêt et de progressivité du prêt réaménagé sont révisables à chaque échéance en fonction de la variation de l'indice de révision, sans que le taux d'intérêt et le taux de progression ne puissent être inférieurs à 0 %.

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent au montant total du capital restant dû du prêt n° 1040618, à la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement dudit contrat.

ARTICLE 3 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ce prêt, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

ARTICLE 4 :

Le conseil municipal s'engage pendant la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 :

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir à l'avenant au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

RETROCESSION DE LA VOIRIE D'ASSIETTE DU PROLONGEMENT DE LA RUE HENRI MATISSE PAR MEUNIER PROMOTION (SNC LES EXCLUSIVES DE PONTOISE) A LA VILLE DE PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE la rétrocession de la voirie à la Ville de Pontoise du prolongement de la rue Henri Matisse et du trottoir.

2- AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de rétrocession à la Ville par Meunier Promotion (SNC Les Exclusives de Pontoise) aux cinq euros symboliques (cette rétrocession concerne la voirie prolongeant la rue Henri Matisse cadastrée section AX n° 223). Cette cession entraînera de plein droit l'extinction de la servitude de passage et la modification du périmètre de l'AFUL.

3- AUTORISE le maire à signer tous actes afférents à cette acquisition.

PROJET DE LIAISON ENTRE LES RUES HENRI MATISSE ET HENRI DUNANT – AVIS MOTIVE DE LA VILLE QUANT AU RAPPORT FAVORABLE SOUS RESERVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- DÉCIDE de ne pas lever les réserves du commissaire-enquêteur

2- ÉMET L'AVIS SUIVANT : maintien du projet en l'état et demande au Préfet de poursuivre la procédure en vue de la cessibilité et de la déclaration d'utilité publique dans le cadre du projet de liaison entre les rues Henri Matisse et Henri Dunant à Pontoise.

REGLEMENT POUR LA RENOVATION DES VITRINES ET DES ENSEIGNES

Note retirée de l'ordre du jour.

VALIDATION DU PROGRAMME TECHNIQUE ET FONCTIONNEL DEFINITIF DU GROUPE SCOLAIRE BOSSUT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (25 voix pour, 7 abstentions : Fatiha BOUGARA – Corinne BRAMI – Bénédicte ARIES – Nicole LE LOCH – Christian MONGONDRY – André GOUDARD Jean-François LEVEQUE)

APPROUVE le programme fonctionnel et technique détaillé définitif du groupe scolaire de la Z.A.C. Bossut.

APPROBATION DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (28 voix pour, 5 abstentions : Fatiha BOUGARA – Corinne BRAMI – Nicole LE LOCH – Christian MONGONDRY – Jean-François LEVEQUE)

APPROUVE le programme de réussite éducative de la ville de Pontoise.

MODALITES DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DE PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le principe de versement de subventions aux associations selon les modalités suivantes :

- Pour les subventions annuelles inférieures ou égales à 1 500 € par association, un versement intégral au mois de juin.
- Pour les subventions annuelles de 1500 € à 15 000 € inclus, un premier versement de 50% du montant de la subvention annuelle au mois de mai et un second versement de 50 % du montant de la subvention annuelle au mois de septembre

- Pour les subventions annuelles supérieures à 15 000 €, un versement mensuel sur la base de douzième du montant de la subvention annuelle.
- Enfin, sur demande écrite de chaque président d'association, des modalités particulières de versement de subventions aux associations pourront être prises par le conseil municipal sous réserve des capacités budgétaires de la ville.

AFFECTATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT D'INITIATIVE VILLE QUALITE (CIVIQ) – ANNEE 4

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE l'affectation des subventions au titre du CIVIQ aux associations suivantes :

- AQUAREL = 16 670 € pour les actions « chantiers d'insertion , chantiers école,...», « l'oeuvre de Jules Verne au service de la découverte », « 1967-2007 : autobiographie d'un quartier », « fête de quartier de Marcouville 2007 » et « fête de quartier des Louvrais 2007 ».
- Ecole Paul Cézanne = 4 500 € pour l'action « quand les Cordeliers et Marcouville parlent d'eau »
- Ecole Ludovic Piette = 5 000 € pour l'action « mieux connaître notre patrimoine naturel pour mieux communiquer et mieux vivre ensemble- 2007 »
- AQSP = 5 000 € pour l'action « fête de quartier des Larris 2007 »
- Association familiale des Cordeliers = 3 700 € pour l'action « fête de quartier des Cordeliers »

2- DIT que les dépenses et recettes ont été inscrites au BP 2007, sous l'imputation 65 – 6574 – 422 – 10768 en dépenses et 74 – 7473 – 422 – 9573 en recettes.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION FAMILIALE DES CORDELIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE : (Hélène BRUN ne prend pas part au vote)

1- APPROUVE la nouvelle convention à intervenir pour une durée de 3 ans entre la Ville et l'association familiale des Cordeliers.

2- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

3- DIT QUE les dépenses sont inscrites au BP 2007, sous l'imputation 65 – 6574 – 422 – env 6627.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2007-2009 AVEC « LES AMIS DE L'ORGUE NOTRE-DAME » POUR LE DEVELOPPEMENT DU FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs 2007-2009 entre la Ville de Pontoise, l'association «Les Amis de l'Orgue Notre-Dame», la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France du Ministère de la Culture et de la Communication, du Département du Val d'Oise, de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

2- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

3- DIT QUE les dépenses sont prévues sur le BP 2007 et suivants, sous l'imputation env 1051 – chapitre 65 nature 6574 – fonction 33.

PASSATION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « AQUAREL »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs passée avec l'association AQUAREL pour l'année 2007.
- 2- **AUTORISE** le Maire à le signer.
- 3- **DIT QUE** les dépenses sont inscrites au BP 2007, sous l'imputation 65 – 6574 – 422 – env 4803.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS SPECIFIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE : (André GOUDARD ne prend pas part au vote)

- 1- **APPROUVE** le versement des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

Futsal Avicenne : organisation du tournoi du 10 juin :	300 €
Bridge Club : organisation du tournoi BB4	300 €
ASPC Tennis de Table : soutien et accompagnement Athlète de Haut Niveau	3 000 €
Comité Départemental de Hand Ball : tournoi Hand Pierre TIBY	2 000 €
EACPA club d'Athlétisme : Course du 1er Mai	1 500 €
Club des Archers : organisation des finales régionales jeunes :	2 500 €
SPG Pontoise club de Gymnastique pour l'organisation du gala annuel :	1 000 €
Jeunesse Sportive Pontoisienne football : création d'équipes jeunes	1 500 €
Les amis du Vexin : animations touristiques	350 €
Basket Ball Network : animations et tournoi de basket écoles primaires	400 €
RCACP Rugby : montée en fédéral 1	40 000 €

- 2- **DIT** que la dépense a été inscrite au BP 2007, sous l'imputation suivante : nature 6574 – chapitre 65 – fonctions 40 et 95.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU TARIF DES ACTIVITES JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des activités jeunesse.
- 2- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des activités jeunesse.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 24 MAI 2007 RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'ECOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1 – **DIT QUE** cette délibération remplace la délibération n° 64/07 du conseil municipal du 24 mai 2007.

2- **APPROUVE** le versement de subventions aux coopératives des écoles suivantes, dans le cadre du soutien aux projets d'école :

Hermitage élémentaire

« De l'acte d'écrire » : 550 €

Larris élémentaire

« participation au prix chrono de littérature » : 300 €

Ludovic Piette élémentaire

« On a tous envie d'aller en classe poney » : 200 €

Ludovic Piette maternelle

« Réaliser, partager, échanger nos expériences scientifiques » : 140 €

REP Parc aux Charrettes

« Vous avez dit problème ? » : 100 €

3- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 470 € à la ligue contre le cancer dans le cadre du projet de prévention du cancer et de promotion de la santé.

4- **DIT QUE** la dépense sera imputée sur enveloppe « subventions non affectées chapitre 65 nature 6574 ».

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ENTRE LE 10 AVRIL ET LE 18 JUIN 2007

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 123/2007

Passation d'un marché public pour la maintenance du parc des imprimantes et des télécopieurs, avec la société CAP ANTIGONE pour le lot n° 1, la société GIE ATS pour le lot n° 2 et la société CAP ANTIGONE pour le lot n° 3.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 1 800,00 € HT et un montant maximum de 7 200,00 € HT par an pour le lot n° 1, montant minimum de 3 000,00 € HT et montant maximum de 12 000,00 € HT par an pour le lot n° 2 et montant minimum de 750,00 € HT et montant maximum de 3 000,00 € HT par an pour le lot n° 3.

DECISION N° 124/2007

Passation d'un accord cadre pour la fourniture d'arbres, d'arbustes et de vivaces, avec les sociétés Pépinières Charentaises, Société des Pépinières des Chatelins, Pflanzenhandel LORENZ VON EHREN GmbH et CO KG et Pépinière Imbert.

DECISION N° 125/2007

Convention pour le tournage du téléfilm « Commissaire Cordier » avec la société BOXER DE LUNE.
Recette de 2 282,40 €.

DECISION N° 126/2007

Convention pour le tournage du téléfilm « RIS Police Scientifique » avec la société ALMA PRODUCTION.
Recette de 1 452,50 €.

DECISION N° 127/2007

Contrat de prestation de service pour un bal renaissance à l'occasion de Médiéval d'Oise, avec l'Ensemble l'Escarboucle de l'association TOURMALINE.

Dépense de 600 € TTC.

DECISION N° 128/2007

Contrat n° 20070213-1794 avec la société IGIENAIR relatif à l'entretien des réseaux d'extraction cuisine et à l'entretien des réseaux d'extraction / soufflage et VMC.

Dépense établie aux conditions tarifaires HT.

DECISION N° 129/2007

Convention d'animation 2007 de dix séances d'ateliers de stimulation de la mémoire, avec Monsieur Eric DEKANY.

Dépense de 100 € la séance.

DECISION N° 130/2007

Contrat de cession de droit avec BENJAMIN INTERNATIONAL PRODUCTION dans le cadre du concert de Mathias Duplessy Trio le 9 juin 2007 à la bibliothèque Guillaume Apollinaire, cave voûtée.

DECISION N° 131/2007

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Martine GIRAUDEAUX.

Recette mensuelle de 384,79 € du 1/09/06 au 31/08/07.

DECISION N° 132/2007

Convention d'occupation avec la société OZONE en vue de mettre à sa disposition un local situé 34 rue Alexandre Prachay à Pontoise.

Mise à disposition à titre gratuit.

DECISION N° 133/2007

Contrat d'achat de prestation de service avec la société ISIS TRADE dans le cadre des actions culturelles des bibliothèques annexes.

Dépense de 250 € TTC.

DECISION N° 134/2007

Contrat de prestation de service pour une représentation musicale donnée lors de la fête de l'Oise 2007, avec l'association VENT DE NOROISE.

Dépense de 1 000 €.

DECISION N° 135/2007

Contrat de prestation de service pour la coordination des animations présentées lors de Médiéval d'Oise 2007, avec l'association POUR L'HISTOIRE VIVANTE.

Dépense de 4 500 € TTC.

DECISION N° 136/2007

Passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de désamiantage du petit théâtre des Louvrais, avec la société COREGI ENVIRONNEMENT.

Montant du forfait de rémunération : 15 787,20 € TTC.

DECISION N° 137/2007

Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des équipements sportifs, avec le CONSULAT D'ALGERIE, concernant les modalités de mise à disposition d'une ligne téléphonique lors du déroulement des opérations de vote pour les ressortissants algériens résidant sur la circonscription Oise / Val d'Oise.

Décision sans incidence financière.

DECISION N° 138/2007

Avenant n° 1 au contrat de maintenance logicielle sur « Amofi-SagePatrimoine » avec la société SAGE LOAN.

Dépense de 478,40 € TTC.

DECISION N° 139/2007

Contrat de prestation de service avec l'association ACTI LOISIRS pour l'organisation et le suivi d'un mini-séjour « l'aventurovert » pour 20 enfants du centre de loisirs des Beurriers et trois accompagnateurs, au camping de May en Multien (77).

Dépense de 4 338 € TTC + 28 € TTC pour l'adhésion.

DECISION N° 140/2007

Contrat d'achat de prestation de service avec l'association CONTES A BRODER dans le cadre de la programmation des Heures du Conte dans les bibliothèques.

Dépense de 500 € TTC.

DECISION N° 141/2007

Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec la société BLANGER ORGANISATION dans le cadre du spectacle « Les feuilles enchantées » le 2 juin 2007 à l'occasion des rendez-vous aux jardins.

Dépense de 1 529,75 € TTC.

DECISION N° 142/2007

Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec la compagnie « DANS LES REVES DE LEON » dans le cadre du spectacle « du swing plein les feuilles » le 2 juin 2007 à l'occasion des rendez-vous aux jardins.

Dépense de 1 300 € TTC.

DECISION N° 143/2007

Passation d'un marché public pour l'achat de produits phytosanitaires et produits horticoles, avec la société LES GAZONS DE FRANCE.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 4 000,00 € HT et un montant maximum de 40 000,00 € HT pour la période initiale du marché et un montant minimum de 8 000,00 € HT et un montant maximum de 40 000,00 € HT par an pour les périodes de reconduction.

DECISION N° 144/2007

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour l'acquisition de mobilier de bureau (lot n° 1 : bureaux, tables, mobilier de classement et de rangement) avec la société MBS.

Additif au bordereau des prix unitaires.

DECISION N° 145/2007

Passation d'un avenant n° 1 au marché public pour l'acquisition de mobilier de bureau (lot n° 2 : sièges) avec la société MBS.

Additif au bordereau des prix unitaires.

DECISION N° 146/2007

Cession de l'épave du véhicule immatriculé 503 CNB 95 à la société BECK EXPORT AUTOMOBILE.

Recette de 150 €.

DECISION N° 147/2007

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son, dans le cadre des concerts de Olivier Béranger et Dick Annegarn le vendredi 1er juin au Dôme (salle des fêtes de Pontoise), avec Monsieur Olivier CHEVREUIL.

Dépense de 1 500 € TTC.

DECISION N° 148/2007

Contrat de prestation de service pour une représentation sur l'orfèvrerie pour Médiéval d'Oise 2007, avec ARS FABRA.

Dépense de 1 031 €.

DECISION N° 149/2007

Convention avec le CONSULAT D'ALGERIE concernant la mise à disposition du gymnase Marie Laurencin pour l'organisation des élections législatives algériennes des ressortissants résidant sur la circonscription de Pontoise.

Mise à disposition à titre gratuit.

DECISION N° 150/2007

Contrat de cession de droits d'exploitation dans le cadre du concert d'Olivier Béranger le 1/06/07 au Dôme, avec l'association LA TOUPIE PRODUCTION.

Dépense de 1 000 € TTC.

DECISION N° 151/2007

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Monsieur Emmanuel HAACKE.

Mise à disposition à titre gratuit du 1/04/07 au 31/03/08.

DECISION N° 152/2007

Contrat de cession de droits d'exploitation dans le cadre du concert de Dick Annegarn le 1/06/07 au Dôme, avec ASTERIOS SPECTACLES.

Dépense de 5 802,50 € TTC.

DECISION N° 153/2007

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un animateur dans le cadre de la fête de l'Oise le 1er mai 2007, avec Monsieur Victor MARTY.

Dépense de 471,46 € TTC.

DECISION N° 154/2007

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un artiste dramatique dans le cadre de Médiéval d'Oise 2007, avec Madame Dominique PEREZ-DERAMBOURG.

Dépense de 800 € TTC.

DECISION N° 155/2007

Contrat de prestation de service pour un spectacle de POW WOW le 14 juillet 2007, avec la société POUR OUBLIER PRODUCTION.

Dépense de 16 500 €.

DECISION N° 156/2007

Contrat de cession de droits d'exposition avec le COMITE D'ANIMATION DES JUMELAGES DE L'AGGLOMERATION (CAJA) concernant une exposition présentée à la bibliothèque Guillaume-Apollinaire.

Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 157/2007

Convention avec l'association BADMINTON CLUB de Pontoise concernant la mise à disposition du gymnase Chabanne.

Recette de 150,00 € TTC.

DECISION N° 158/2007

Convention de partenariat financier avec le CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, délégation grande couronne, pour l'organisation d'une session de formation : connaissance de l'environnement institutionnel.

Dépense de 1 320,00 € TTC.

DECISION N° 159/2007

Convention avec l'association LOGEMENT DES JEUNES TRAVAILLEURS de Pontoise concernant la mise à disposition de la salle C du hall omnisports Philippe Hémet.

Recette de 30,00 € TTC.

DECISION N° 160/2007

Avenant n° 1 au marché public pour une mission d'assistance à maîtrise d'oeuvre pour les phases de conception et de réalisation d'un parking souterrain de centre ville souterrain, avec le Cabinet SEPIA.

DECISION N° 161/2007

Contrat de prestation de service avec l'association « Naturaconte » dans le cadre des « Arts dans le Patio » de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire.

Dépense de 320 € TTC.

DECISION N° 162/2007

Convention avec Mme TRIGANCE concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 7 juillet 2007.

Recette de 90,00 € TTC.

DECISION N° 163/2007

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Ismahan BOUDISSA, pour une durée d'un an du 15/04/07 au 14/04/08.

Recette mensuelle de 336,32 € du 15/04/07 au 14/04/08.

DECISION N° 164/2007

Avenant n° 6 au marché public de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes – lot n° 2 serrurerie, avec la société BRASSIER.

DECISION N° 165/2007

Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de création d'une verrière sur la cour de la bibliothèque Guillaume Apollinaire, avec le cabinet ALTERNATIVE ARCHITECTURE.

DECISION N° 166/2007

Passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place du Général de Gaulle à Pontoise, avec le bureau d'études SCHEMA.

Coût prévisionnel définitif des travaux : 1 412 757,00 € TTC.

DECISION N° 167/2007

Passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une structure sur les quartiers Larris Maradas, espace Larris Maradas, avec l'Atelier COULON-BURET.

Coût prévisionnel définitif des travaux : 1 724 570,41 € TTC.

DECISION N° 168/2007

Contrat de prestation de service d'un dispositif préventif de premiers secours pour la fête de la Saint-Jean 2007, avec l'Association de Protection Civile de Cergy-Pontoise et ses Environs (APCCPE).

Dépense de 200 € TTC.

DECISION N° 169/2007

Contrat de prestation de service avec la SARL GITE DU BIOU pour l'organisation et le suivi de deux mini-séjours pour les enfants du centre de loisirs à la Propriété du Biou, 72500 Beaumont Pied de Boeuf.
Dépense de 7 488 € TTC.

DECISION N° 170/2007

Contrat d'engagement pour le séjour « Escapade à Saint- Malo / Mont Saint-Michel » pour les Seniors, du 11 au 13 juin 2007, avec GRISEL VOYAGES.
Dépense de 8 470 € TTC.

DECISION N° 171/2007

Contrat d'achat de prestation de service avec l'association AGENCE FRANCE PROMOTION concernant la représentation du spectacle « la légende du cocotier et autres contes de Tahiti » donné le 4 juillet 2007 dans le cadre des « Arts dans le Patio » de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire.
Dépense de 500 € TTC.

DECISION N° 172/2007

Contrat de cession de droit avec l'Association RYTHM'X concernant le concert du groupe Janouche donné le 21 juillet 2007 dans le cadre des « Arts dans le Patio » de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire.
Dépense de 400 € TTC.

DECISION N° 173/2007

Convention avec MARIE-AUDE MURAIL, auteur de livres pour enfants, dans le cadre du comité de lecture enfant « Crock'pages » organisé par la bibliothèque des Louvrais le 14 juin 2007.
Dépense de 365 € TTC.

DECISION N° 174/2007

Contrat d'achat de prestation de service avec l'association « DE-CI DE-LA » dans le cadre de la programmation des Petites Heures du Conte dans les bibliothèques le 13 juin 2007.
Dépense de 550 € TTC.

DECISION N° 175/2007

Convention de mise à disposition par la Chambre de Commerce et d'Industrie des parkings du domaine de Marcouville.
Mise à disposition à titre gracieux pour une durée de 6 mois.

DECISION N° 176/2007

Convention concernant une prestation alimentaire ponctuelle de vente de goûters dans le cadre de la prévention canicule, avec la société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE.
Prix unitaire de 0,49 € HT sur une base de 30 goûters par jour soit 0,517 € TTC.

DECISION N° 177/2007

Contrat concernant l'organisation du marché de Noël sur la place des Moineaux, avec la société LES MARCHES DE LEON ».
Pas d'incidence financière.

DECISION N° 178/2007

Contrat de prestation de service pour la course d'ânes lors de la fête de la Saint-Jean 2007, avec Monsieur André CORROYER.
Dépense de 2 005,62 € TTC.

DECISION N° 179/2007

Contrat de prestation de service pour l'hébergement de 7 enfants du centre de loisirs des Beurriers et 2 animateurs du 13 au 17/08/07 et du 20 au 24/08/07, avec LA BERGERIE GITE ET CHEVAL.
Dépense de 904 € TTC.

DECISION N° 180/2007

Contrat d'achat de prestation de service avec Elisabeth DEVOS, travailleur indépendant, concernant une représentation de l'atelier-spectacle « Chiffonnade de comptines » le 27 juin 2007 dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque annexe des Louvrais.

Dépense de 550 € TTC.

DECISION N° 181/2007

Contrat de cession de droit avec l'association E.P.O. concernant le concert d'Olivier Béranger le 7 juillet 2007 à la bibliothèque Guillaume-Apollinaire, dans le cadre des « Arts dans le Patio ».

Dépense de 400 € TTC.

QUESTION DIVERSE**ACQUISITION DE GRE A GRE PAR LA VILLE DE PONTOISE DE LA PROPRIETE SITUEE 22 RUE LEMERCIER A PONTOISE CADASTREE SECTION AK N° 163****LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** l'acquisition de gré à gré par la Ville de Pontoise du bien cadastré section AK n° 163, sis 22 rue Lemercier à Pontoise, d'une surface cadastrale de 94 m² au prix de 70 000 euros,
- 2- **AUTORISE** le maire à prévoir que toute personne physique ou morale qu'il aura désigné pourra se substituer à la Ville de Pontoise.
- 3- **AUTORISE** le maire à signer les actes y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Affiché le :

Le Maire
Philippe HOUILLON